

Compte-rendu du conseil municipal - 21 Décembre 2021 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 14 du mois de décembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

⇒ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire,**

(Par ordre alphabétique)

- *Mesdames CARALP Catherine, DURCHON Christelle, MAESTRE Marie-José, MAURY Nathalie, MITRECEY Sophie, PRIOR Elisabeth.*

- *Messieurs ACED Philippe, COURDIL Gilles, ENSALES Jean-Paul, ESTAQUE Didier, HERNANDEZ Jean-Jacques, MILESI Christian.*

⇒ Absents représentés : *MOIOLA Laetitia, ROUVIERE Alain*

⇒ Absent excusé (non représenté) :

⇒ Madame MAURY Nathalie est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 05 octobre 2021 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2021-79 **Réalisation contrat d'emprunt 90 000€**
- 2021-80 **Contrat de prêt 650 000€ réhabilitation ensemble immobilier 27-29 rue centrale**
- 2021-81 **Modification de la durée de travail d'un adjoint animation**
- 2021-82 **Renégociation du prêt au crédit agricole**
- 2021-83 **Achat parcelle LABAT pour parking**
- 2021-84 **Achat parcelle ANTRAS pour parking**

* * *

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 05 octobre 2021** : En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 05 octobre 2021 est validé.

⇒ **Provision pour dépréciation créances douteuses :**

Sur les exercices 2018 et 2019 des créances n'ont pas pu être recouvrées pour l'instant. Ces créances ayant plus de 2 ans la trésorerie nous demande de provisionner 15% de ces sommes.

La trésorerie continue, bien entendu, les tentatives de recouvrement au moins une partie devrait aboutir. Si une partie restait non encaissée nous les passerions dans un 2^{ème} temps en abandon de créance mais la procédure pour arriver à encaisser est très longue parfois.

Il s'agit de dépenses de la cantine et de l'ALAE (85 €) mais également un avoir de la société Orange pour plus de 400 € qui ne nous a pas été remboursé.

M le Maire soumet au vote le passage en créances douteuses de la somme de 485 €.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Rupture conventionnelle :**

Le salarié des services des techniques nouvellement recruté a demandé à M le Maire s'il serait possible de réaliser une rupture conventionnelle.

Après demande aux services du centre de gestion l'indemnité conventionnelle sera de 677.98 €

Suite à une question de l'assemblée, M. le Maire précise qu'une fois cette procédure terminée, un recrutement sera organisé pour remplacer cet employé.

M le Maire soumet au vote l'acceptation de la rupture conventionnelle ainsi que tout pouvoir pour mener les démarches administratives nécessaires.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Information suivi trésorerie**

Comme vous l'avez vu sur le document joint à l'ordre du jour nous avons obtenu une note de 16.8 / 20. Félicitation aux secrétaires de mairie pour la qualité de leur travail. Le challenge est lancé pour 2022 nous devons faire mieux.

⇒ **Demande modificative budgétaire**

Nous comptabilisons actuellement les dernières écritures de l'année. Le contexte COVID pèse toujours dans nos comptes au niveau de certains produits et service. Sur la masse salariale l'impact COVID plus quelques maladies ont également amené des dépassements.

Enfin sur certains matériaux nous n'avons pas coupé aux hausses récentes même si nous nous en sortons plutôt bien pour l'instant sur l'électricité, le gaz et les assurances. Ces 3 contrats ayant été négocié avant impact COVID et pour plusieurs années à coût fixe nous n'avons pas encore eu d'augmentation sur ces postes. Malheureusement cela ne va pas tarder et nous allons devoir le regarder de près pour le futur budget 2022.

Charges générales compte 60633 = 25 000 €

Charges de personnel compte 6413 = 25 000 €

Charges Autres compte 65888 = 5 000 €

Produits remboursements compte 6419 = 55 000 € (remboursement d'indemnités maladie notamment)

M le Maire soumet au vote la demande modificative

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Vente parcelles délimitée Durand :**

Nous avons déjà validé lors d'un précédent conseil municipal la vente d'une parcelle à Messieurs Durand et Moreno. Le bornage étant maintenant réalisé nous avons la contenance et la numérotation pour l'acte notarié.

Il est donc soumis au vote la vente de gré à gré, de la parcelle n°783 b section D de l'acte du géomètre (qui sera joint au compte rendu) d'une superficie de 3 460 m² pour le prix de 1.80 € par m² soit un total de 6 228 € pour la parcelle. Les frais d'acte et autres frais afférents à cet achat seront à la charge de l'acheteur. Et de donner tout pouvoir à M le Maire afin d'accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à cet effet.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Vente parcelle délimitée Moreno:**

Il est soumis au vote la vente de gré à gré, de la parcelle n°783 a section D de l'acte du géomètre (qui sera joint au compte rendu) d'une superficie de 699 m² pour le prix de 1.80 € par m² soit un total de 1 258.20 € pour la parcelle. Les frais d'acte et autres frais afférents à cet achat seront à la charge de l'acheteur. Et de donner tout pouvoir à M le Maire afin d'accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à cet effet.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Vente parcelle Preud'homme :**

Mme Preud'homme souhaite acheter la parcelle n°2041 section B attenante à son habitation. Elle a entamé un projet autour de la laine et de l'élevage de Lamas et Alpagas. Elle envisage de développer des visites pédagogiques. Son souhait d'acquérir cette parcelle est dans le but de réaliser une belle clôture en bois « champêtre ».

Cette parcelle a les 2/3 de sa surface environ qui sont en zone rouge du PPR et le tiers restant est en zone bleu. Mme Preud'homme a fait une offre de 1 000 € pour acheter cette parcelle

M le Maire soumet au vote la vente de gré à gré, de la parcelle n°2041 section B d'une superficie de 3 303 m² au prix de 1 000 € à Mme Preud'homme. Les frais d'acte et autres frais afférents à cet achat seront à la charge de l'acheteur. Et de donner tout pouvoir à M le Maire afin d'accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à cet effet.

M. le Maire propose à M. Aced de ne pas prendre part au vote : étant le compagnon de Mme Preud'homme, cela évitera le risque de remise en question de ce vote pour conflit d'intérêt. M. Aced accepte.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14				14

⇒ **Approbation du rapport annuel du Clect:**

La CLECT est la commission locale d'évaluation des charges transférées. Cela concerne les transferts ayant eu lieu par le passé des communes vers la communauté d'agglomération. Rien n'a été transféré récemment. De ce fait comme vous avez pu le constater le montant de l'attribution de compensation qui nous sera versé par l'agglomération Foix Varilhes en 2022 sera le même qu'en 2021.

M le Maire soumet au vote la validation de ce rapport

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Débat orientation budgétaire 2022**

La préparation du budget 2022 commence

Concernant les investissements et les emprunts dans l'ordre des priorités seront proposés :

- Fin des travaux embellissement centre ancien
- Le projet logement dans l'ancienne boulangerie Saurat
- La voirie sous maîtrise communauté d'agglomération. Travaux réalisés en 2021 + travaux prévus en 2022 (Sont prévus Langlade et le lotissement des Fourches).
- L'achat des parcelles à Antras et Labat pour la réalisation de parking
- Travaux pont de L'agneau (subventions validées)

Pour les 5 points ci-dessus, les démarches sont déjà en cours.

Puis,

- Aménagement de cavurnes supplémentaires
- L'étude du projet Ventrille
- Ecole sécurisation vitres
- Sécurisation intérieure et rénovation extérieur église
- Des projets de moindre envergure pourront peut-être s'intégrer (Ecole matériel sport, Ecole rideaux salle d'activité...)

Liste à finaliser avant fin janvier

Pour les emprunts :

- Modifier les annuités des 2 emprunts re négociés
- Intégrer les 2 nouveaux emprunts pour les logements
- Intégrer l'emprunt réalisé le temps de toucher les subventions sur les divers chantiers

Concernant le fonctionnement

Charges générales attention particulière à porter sur :

Electricité

Gaz

Assurance

Ces postes connaissent une très forte hausse des tarifs.

Maintenir le désherbage du cimetière et du trottoir sis Avenue de Foix

Intégrer le nettoyage des trottoirs en béton désactivé de St Paulet comme cela a été fait sur St Paul.

Charges salariales

A effectif constant versus 2021 en intégrant :

Agents recenseurs à intégrer

Organisation ALAE évolution

Remplacements longues maladies

Charges liste à finaliser avant fin janvier

Recettes

Pas de baisse particulière annoncée au contraire une stabilité voire une augmentation sur la partie des recettes reversée par l'état en compensation de la taxe d'habitation est possible.

Baisse possible sur les recettes de l'ALAE en raison d'une baisse des effectifs.

⇒ **Abonnement panneau pocket**

Panneau Pocket est une application qui permet d'informer la population très facilement. Il suffit de télécharger l'application sur le téléphone, de mettre la commune de son choix en favori pour

recevoir une notification quand une nouvelle information est mise en ligne. Il n'y a pas d'inscription nécessaire pour les utilisateurs.

Une information sur ce système sera transmise par flyer. Cela sera réservé aux informations pratiques de la vie quotidienne (coupures d'eau, annonce des travaux, collecte des ordures...etc...).

Le coût pour la commune est de 180 €/an.

⇒ **Brigades vertes**

A partir du 1/1/2022 les brigades vertes vont intervenir sur la commune à hauteur de 2h par semaine. Ces intervenants sont en mesure de rechercher et d'agir si nécessaire en verbalisant pour des infractions relevant de leur habilitation comme les dépôts sauvage, les chiens errants, les déjections canines, les problèmes d'urbanisme....

Ils auront également un rôle de sensibilisateur sur les stationnements gênants, les nuisances sonores.

Ces personnes sont assermentées devant le tribunal et portent un uniforme vert

Dans un premier temps ils ne pourront pas verbaliser pour des infractions routières mais cela pourra être envisagé plus tard.

Cette intervention des Brigades vertes se déroule dans le cadre d'une convention annuelle pour un coût de 2929 €/an. La mairie met à disposition un local pour pouvoir convoquer des personnes si besoin et du matériel informatique (utilisation du logiciel des polices municipales).

Les brigades vertes interviennent déjà sur d'autres communes de l'agglomération (Ganac notamment depuis plusieurs années)

Dans le cadre de son pouvoir de police, M le Maire a décidé de faire appel à ces intervenants au vu des nouvelles dispositions mises en place par le SMECTOM (notamment arrêt de la collecte des déchets verts), mais également pour juger de leur efficacité sur des problèmes récurrents et enfin pour tester ce dispositif avant que la communauté d'agglomération n'avance sur le sujet police municipale.

⇒ **Résultat appel d'offre logements : Décisions / Sélections**

La commission appel d'offre s'est réunie hier, suite à l'ouverture des plis du chantier logements dans l'ancienne boulangerie Saurat.

Lorsque nous avons voté les emprunts pour ce projet, M le Maire avait pris pas mal de marge (**plus 25%**) devant la hausse des matériaux que l'on sentait venir à l'époque de ce calcul.

En l'état actuel, des plis ouverts, et après première négociation nous sommes très proches de l'enveloppe projetée et du montage financier envisagé, mais nous n'avons pas de marge de manœuvre en cas de mauvaise surprise lors du chantier. La commission d'appel d'offre propose donc à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise Pereira sur le lot 1. Cette entreprise dispose de toutes les compétences techniques nécessaires pour un chantier aussi compliqué. Il était seul à répondre sur ce lot, son prix a été renégocié et des optimisations pourront surement avoir lieu lors du chantier qui pourraient venir en déduction du devis initial ou qui viendraient contrebalancer toute mauvaise surprise. C'est sur ce lot qu'il y a le plus de risque et ce à tous les niveaux (sécuritaire, technicité, financier...)
- De relancer le lot 2. Il s'agit du lot charpente, son prix est élevé et nous pensons avoir de meilleurs prix si nous obtenons plus de réponses. Une seule société a répondu sur ce lot.
- De commencer les négociations avec les entreprises retenues sur les lots 3 à 10 afin d'une part de voir si des alternatives plus économiques peuvent être proposées par les entreprises ainsi que des remises commerciales.

Le débat est ouvert

M Le Maire soumet au vote la proposition ci-dessus ainsi que tout pouvoir pour mener les démarches administratives nécessaires.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ Recrutement agents recenseurs :

2022 sera l'année du recensement : du 20 janvier au 19 février.

Sous la coordination de Cathy Caralp, afin de le réaliser nous devons recruter 3 agents recenseurs. Nous avons communiqué via distribution d'un prospectus dans les boîtes aux lettres. 10 personnes étaient intéressées. Il a été priorisé 3 candidates sans emploi ayant déjà réalisé un recensement. Les agents recenseurs sont : Mme Géraldine Fabre Alonso, Mme Charline Chaynes et Mme Rosa Maria Calabria Garcia.

M le Maire soumet au vote la création de 3 contrats temporaires d'agent recenseurs.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

Questions et informations diverses :

- Déboisement des parcelles en bordure de route vers Antras et vers Labat : les propriétaires n'ont pas achevé le déboisement. M. le Maire va faire un point et leur adresser une relance.
- Entretien des accotements Route d'Antras : M ACED relève que l'entretien actuel réalisé par le Département n'est pas satisfaisant et propose d'intervenir auprès des services du Département. M. le Maire explique : ce sujet est déjà l'objet de discussions intenses aux niveaux des services du département avec l'appui des conseillers départementaux. La route d'Antras est classée en 4^{ème} catégorie. Le département a mis en place une coupe de débroussaillage en fin d'année et une coupe de fauchage avant l'été. Pour la coupe de Fauchage ils ne coupent que les endroits qu'ils jugent dangereux. De plus, le Département refuse de conventionner avec la commune pour l'entretien de cette voie. Le problème est identique pour la route montant à Soula.
- M. Aced demande s'il serait possible de faire une tournée d'enrobé à froid route de Labat. C'est en cours, c'est même peut être déjà fait route de Labat et notamment avenue de Ventrille aussi.
- Espace cinéraire : il ne reste plus qu'une caverne à vendre. Nous allons en faire d'autre en 2022.
- Mme Mitrecey demande s'il y aura d'autres campagnes de broyage des déchets verts. Le Smectom devrait en organiser des nouvelles cette année : nous pourrions mettre l'information sur Panneau Pocket.
- Mme Mitrecey interroge sur l'absence de banc et de poubelle au nouvel arrêt de bus avenue de Foix (au niveau du Carailé). C'est voulu afin d'éviter que ce lieu devienne un lieu de rassemblement en bordure d'un axe routier très fréquenté et donc très dangereux.
- La distribution des colis de Noël aux aînés a débuté. Les dessins réalisés par les enfants sont particulièrement appréciés.